

Title	UN TEXTE MÉCONNU SUR L'ATTRIBUTION DE L'HISTOIRE COMIQUE DE FRANCION
Author(s)	Akagi, Shozo
Citation	Gallia. 18 p.1-p.6
Issue Date	1979-08-31
oaire:version	VoR
URL	<a href="https://hdl.handle.net/11094/10815">https://hdl.handle.net/11094/10815</a>
rights	
Note	

*Osaka University Knowledge Archive : OUKA*

<https://ir.library.osaka-u.ac.jp/>

Osaka University

# UN TEXTE MÉCONNU

## SUR L'ATTRIBUTION DE

### *L'HISTOIRE COMIQUE DE FRANCION*

Shozo AKAGI

A Pierre Louÿs et Frédéric Lachèvre qui avaient dénié l'attribution du *Francion* à Charles Sorel <sup>1)</sup>, M. Antoine Adam avait déjà opposé ses arguments en 1948 <sup>2)</sup>. Dix ans après <sup>3)</sup>, il en a accumulé encore d'autres et a cité notamment une phrase du *Francion* de 1626 où on lit que Francion lui-même pense mettre en écrit «dans quelques jours» son *Berger extravagant* (1627). Or cette œuvre-ci, personne n'a douté qu'elle fût de Sorel. Il en résulte donc, selon M. Antoine Adam, qu'«il faut, ou refuser les deux œuvres à Sorel, ou les lui reconnaître toutes les deux» <sup>4)</sup>. Cet argument, «le plus fort», au dire de M. Adam, nous paraît pourtant assez fragile, parce que, d'après l'*Advertissement* de la *Science universelle* de 1641 que nous citerons plus tard, Sorel affirme que l'addition à la seconde édition du *Francion* publiée en 1626 est bien de lui, tout en désavouant la paternité de la première édition (1623) du même roman. Il existe en réalité un autre texte, alors inconnu de M. Adam, où Sorel s'avouait l'auteur du premier *Francion*.

Lorsque Fr. Lachèvre a dénié l'attribution du *Francion* à Sorel, il s'appuyait en particulier sur un passage de l'*Advertissement* placé à la fin du tome I de la *Science universelle* de 1641. Voici le passage en question:

Il y a aussi l'Histoire de Francion qui a été imprimée plus de quinze fois sans qu'il y ait aucun nom d'Autheur, jusques à ce que l'on y a mis celuy de Moulinet, sieur du Parc, qui de son temps avoit faict d'autres livres semblables. Mais il n'est pas si bien vérifié qu'il ait fait celuy-là, que l'on ne l'attribue encore à Du Souhait, à Du Rosset ou à Du Verdier, qui ont composé plusieurs ouvrages de fictions, et cecy est quand au fondement

et à l'origine du livre qui n'estoit pas fort gros en son commencement, et avoit beaucoup d'imperfections, d'autant que c'estoit *un enfant exposé et abandonné qui n'avoit aucun père qui en prist le soin*. Mais depuis il a esté changé et augmenté plusieurs fois d'avantures du siècle, par d'autres personnes que les premiers Auteurs; ce qui à n'en point mentir y a mis tout l'embellissement, et néantmoins si les bons esprits y prennent garde, ils remarqueront tousjours par l'inégalité du stile que plusieurs y ont travaillé. (...) Il a pû arriver que nostre Auteur, ayant lu de certains livres d'invention d'esprit, s'est récréé à en corriger quelques-uns, ou qu'il a adjousté à d'autres des histoires et discours qui servaient à rendre l'ouvrage complet. (...) L'on prétend qu'il a fait un livre <sup>5)</sup>qui se raille des gens de justice et d'espée, des pédants, des faiseurs de vers et de lettres et de beaucoup d'autres gens. Si l'on veut l'on croira que *l'ayant leu quelquefois en l'estat que le premier Auteur l'avoit mis, et voyant que le dessein estoit assez agréable, il y a pris quelque plaisir, et s'est fasché seulement d'y voir quelque chose contre la bien-séance, de sorte que ç'a esté luy de vérité qui retrancha ce qui s'y trouvoit capable d'offenser les oreilles chastes, et qui au lieu de cela y a faict insérer quelques contes qui n'avoient qu'une gayeté innocente, et qui rendoient le livre plus grand et plus accompli*. Or comme tant de gens y ont apporté du leur, et comme cela s'est mesme imprimé en diverses Provinces avec des changemens dont il n'a pris aucune connoissance, puisque cela luy est indifférent entièrement, *quand mesmes l'on remarqueroit tousjours ce qui vient de luy dans un tel ouvrage, soit pour avoir mis de la liaison en quelques endroits, ou avoir apporté quelques ornemens à d'autres, cela ne vaudroit pas qu'il en fust déclaré l'Auteur. Il ne dissimule point pourtant par crainte, au contraire il confessera bien que s'il y a quelque chose de picquant dans ce livre, ç'a esté luy qui l'y a inséré lors que l'impression en a esté faite la seconde fois, et qu'il s'est servy de cette occasion pour toucher quelques gens qui estoient dignes de repréhension, faisant glisser en ce lieu quelques remarques de leurs imperfections*. Mais quoi qu'il en die, l'on en demande davantage de luy. L'on prétend qu'il est entièrement auteur de cette pièce. Au pis aller quel tort cela luy feroit-il, quand ce seroit des ennemis qui luy en feroient reproche, et qui diroient qu'ils le connoistroient bien et qu'il n'auroit que faire de se déguiser?

Pour qui le voudroient-ils prendre? *Ils le voudroient faire passer pour celuy qui à l'âge de dix-huict ans et moins encore a esté d'un autre avis que la moitié de la France, et qui non seulement a eu l'asseurance de contrepointer ceux qui croyoient estre dans l'approbation générale, et qui se tenoient forts de la faveur des Seigneurs et des Prélats, mais qui a aussi découvert les vices de quantité de personnes de condition sous des noms empruntés et des histoires déguisées.* S'il est vrai qu'il ait fait cela, y a-t-il aucune raison de s'en repentir?...<sup>6)</sup>

En partant de ce texte et muni d'autres arguments, Fr. Lachèvre avance une hypothèse très curieuse d'après laquelle Sorel se serait «approprié un manuscrit qu'on lui avait confié et dont l'auteur venait peut-être de mourir»<sup>7)</sup>, etc., etc. Malheureusement Lachèvre, tout comme M. Adam, ignoraient l'existence d'une autre version de ce texte, rédigée par Sorel sept ans auparavant et placée dans l'*Advertissement* qui conclut le tome I de la *Science universelle* de 1634.<sup>8)</sup> Nous en citerons la partie essentielle:

Avouëray je pour mienne une Histoire Comique ou Satyrique à laquelle celuy que l'on y nomme pour Autheur doit avoir donné le premier dessein, et où plusieurs jeunes gens out chacun apporté du leur, tellement qu'il y a quantité de contes ramassez? L'on croira bien que l'ayant leuë quelquefois, j'ay pris la peine d'y corriger de certaines choses, mais quand l'on trouveroit mesme que j'y aurois adjousté du mien pour mettre de la liaison en quelques endroits et en accomplir d'autres, cela ne vaudroit pas que j'en fusse déclaré l'Autheur. Je ne dissimule point pourtant par crainte, au contraire je confesseray bien que s'il y a quelque chose de picquant dedans ce livre, ç'a esté moy qui l'y a inseré lors que l'impression en a esté faite, et que je me suis servy de cette occasion pour toucher quelques gens qui estoient dignes de reprehension, faisant glisser en ce lieu quelques remarques de leurs imperfections. Mais quoy que je die, l'on en demande davantage de moy. L'on pretend que je suis entierement Autheur de cette piece. Au pis aller quel tort cela me seroit il, quand ce seroit des ennemis qui me le reprocheroient, et qui diroient qu' ils me connoistroient bien et que je n'aurois que faire de me deguiser? Pour qui me voudroient ils prendre? Ils me voudroient faire passer pour celuy qui

à l'âge de dix huit ans et moins encore, a esté d'un autre avis que la moitié de la France, et qui non seulement a eu l'assurance de contrepointer ceux qui croyoient estre dans l'approbation generale, et se tenoient forts de la faveur des Seigneurs et des Prelats, mais qui a aussi descouvert les vices de quantité de personnes de condition sous des noms empruntez et des histoires deguisées. S'il est vray que j'ay fait tout cela; y a t'il aucune raison de m'en repentir? <sup>9)</sup>

A ceux qui prétendent qu'il est «entierement Autheur de cette piece», Sorel répond donc dans ce texte qu'il a «pris la peine d'y corriger de certaines choses», qu'il y a «adjoustré du sien pour mettre de la liaison en quelques endroits et en accomplir d'autres». S'agit-il du *Francion* de 1623 ou de celui de 1626? Le discours de Sorel n'est pas très clair, mais les phrases suivantes nous paraissent convenir beaucoup mieux au premier *Francion*:

Je ne dissimule point pourtant par crainte, au contraire je confesseray bien que s'il y a *quelque chose de picquant* dedans ce livre, ça esté moy qu'il y a inseré... et que *je me suis servy de cette occasion pour toucher quelques gens qui estoient dignes de reprehension, faisant glisser en ce lieu quelques remarques de leurs imperfections.*<sup>10)</sup>

Ainsi Sorel, dans cette version de 1634, se défend toujours de s'avouer «entierement Autheur de cette piece», mais il reconnaît au moins qu'il a «corrigé de certaines choses» dans le *Francion* de 1623, qu'il «y a adjoustré du sien» et «inseré quelque chose de picquant». Faut-il souligner que c'est le seul texte où Sorel se soit attribué plus ou moins explicitement le *Francion* de 1623?

Revenons maintenant au texte de 1641. On y lit que, «l'ayant leu... en l'estat que le premier Autheur l'avoit mis», c'est-à-dire telle qu'était cette œuvre au moment de sa première édition, Sorel «y a pris quelque plaisir, et s'est fasché seulement d'y voir quelque chose contre la bien-séance», comme l'aurait pu faire un bien-pensant en lisant le *Francion* de 1623; de sorte qu'il «retrancha ce qui s'y trouvoit capable d'offenser les oreilles chastes», ce qu'il a fait effectivement pour le *Francion* de 1626, et c'est aussi lui «qui au lieu de cela y a fait inserer quelques contes qui n'avoient qu'une gayeté

innocente, et qui rendoient le livre plus grand et plus accompli», qualifications qui conviennent mieux aux trois livres ajoutés à la seconde édition. Un peu plus bas Sorel déclare sans ambiguïté qu'il est question ici de la seconde édition: «Il confessera bien que s'il y a quelque chose de picquant dans ce livre, ça esté luy qui l'y a inséré *lors que l'impression en a esté faite la seconde fois...*». Ainsi, d'après cette version de 1641, Sorel n'aurait pris aucune part au premier *Francion*, tandis que c'est lui qui aurait retranché en 1626 ce qui était là «contre la bien-séance» et ajouté après les sept livres de l'édition de 1623 les trois autres qui ne sont pas «du mesme style».

1623: première édition du *Francion*, 1626: changements importants introduits dans la seconde édition. C'est à partir de l'édition de 1633 du *Francion* que Sorel a attribué ce roman à un certain sieur Moulinet. L'année suivante, dans l'*Advertissement* de la *Science universelle* de 1634, Nicolas Moulinet, sieur du Parc est toujours l'auteur du *Francion*, mais Sorel aussi a pris part au roman dès sa première édition. Enfin, d'après l'*Advertissement* de la *Science universelle* de 1641, Sorel n'a pris part qu'au *Francion* de 1626. On voit bien les précautions de Sorel redoublées avec le temps. Pourquoi tant de précautions pour ne pas reconnaître la paternité du *Francion*? Ce sera le sujet de notre prochain article.

## NOTES

- 1) Fr. Lachèvre, Charles Sorel est-il l'auteur du Roman de Francion (1623)?, in Fr. Lachèvre, *Nouvelles glanes bibliographiques et littéraires*, L. Giraud-Bodin, 1933, pp. 93-108; Fr. Lachèvre, *Un second cas d'envoûtement littéraire. M. Antoine Adam et Thêophile, auteur de Francion? (attribué à tort à Charles Sorel)*, Magraff, 1937. Dans ces études Lachèvre a repris à son compte l'argumentation de Pierre Louÿs.
- 2) A. Adam, *Histoire de la littérature française du XVIIe siècle*, Domat, tome I, 1948, p. 145 note 8.
- 3) Dans les *Romanciers du XVIIe siècle*, Edition établie et annotée par Antoine Adam, "Bibliothèque de la Pléiade", 1958, pp. 25-26 et pp. 1348-1349.
- 4) *Ibid.*, p. 1348.
- 5) Comme le soutient Lachèvre, on voit bien qu'il s'agit du *Francion* «sans

aucune équivoque possible》(Lachèvre, *Nouvelles glanes ...*, p. 101). Ajoutons cependant que dans l'édition de 1647 de la même œuvre, Sorel donne plus de précisions: 《L'on prétend qu'il a fait un livre *comique tel que celui de Francion*, qui se raille des gens de justice...》(*La Science universelle...*, Toussaint Quinet, 1647, tome I, p. 361).

- 6) *La Science universelle...*, Toussaint Quinet, 1641, pp. 360–363. C'est Fr. Lachèvre qui souligne.
- 7) Fr. Lachèvre, *Nouvelles glanes...*, p. 103. Voir aussi: Fr. Lachèvre, *M. Antoine Adam et Théophile, auteur de Francion? ...*, pp. 18–19.
- 8) En voici le titre exact: *La Science des Choses corporelles, Première Partie de la Science humaine*, Pierre Billaine, 1634. Une note désinvolte d'Emile Roy est certainement à l'origine de cette ignorance incroyable du texte important: 《Exemple, en 1634, dans la *Science des Choses corporelles, Science universelle*, 1641, t. I, p. 360...》(Charles Sorel, *Histoire comique de Francion*, éd. Emile Roy, 《Société des Textes Français Modernes》, Hachette, tome I, 1924, p. xxi note 3).
- 9) pp. 413–414. Récemment deux critiques ont fait mention du même texte: d'abord M. Maurice Level, dans sa *Fiction narrative en prose au XVIIIe siècle*, C, N, R. S., 1976, p. 188 (mais il s'agit pour M. Level de la 《*Science universelle* de 1635 (!)》 et de la 《seconde partie》, au lieu de la 《première partie de la *Science humaine*》), puis Mme Fausta Garavini, dans son article intitulé: L'itinéraire de Sorel: du 《Francion》 à 《la Science universelle》, et publié dans la *R. H. L. F.*, 1977, pp. 433–434. Mais ils ne nous semblent pas avoir tiré tout ce qu'on aurait pu dégager de ce texte et de la confrontation entre ce texte et celui de 1641, comme nous allons l'essayer.
- 10) *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

(M34. 本学助教授)